Pile ou face

Autor(en): **E.F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 36

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-207093

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

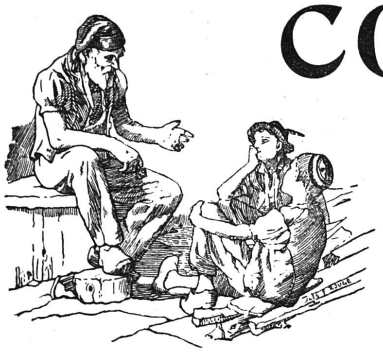
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

48me ANNÉE — N° 36 Samedi 3 septembre 1910.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent.
Etranger, 25 cent. — **Réclames,** 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

PO RECAFA

Recueil de morceaux patois (prose et vers), édité par MM. Payot et Cie, libraires-éditeurs, Lausanne. — *Prix fr. 1.80.*

La Rédaction du **Conteur vaudois** *(Etraz, 23, Lausanne) se charge d'adresser contre envoi en timbres poste, de fr. 2.10 (port compris) ou contre remboursement de fr. 2.20 (port et frais compris), le volume* **Po recafâ** *aux personnes qui le lui demanderont.*

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESSEUR

Récit complet, illustré, des aventures de ces trois joyeux compagnons, édité par la Rédaction du *Conteur Vaudois. — Prix fr. 2.50.*

On peut également se procurer à la Rédaction du *Conteur,* pour le prix de fr. 2,55 (en timbres-poste), ou fr. 2,65 par remboursement, le récit complet et illustré des aventures de **Favey, Grognuz** et **l'Assesseur,** par L. MONNET.

LES AVIS DU CONSEILLER PORTA

Le Conseil de la ville de Lausanne qui, sous les Bernois, s'appelait le Deux-Cents, comptait, au XVIIIe siècle, en la personne de l'ancien châtelain Porta, un de ses membres les plus austères, les plus avisés et aussi... les moins écoutés. Très attaché à Leurs Excellences, dont il admirait sans réserve le don de gouvernement, le seigneur Porta pensait que Lausanne n'était pas administrée comme il convenait. A plus d'une reprise, il fit part de ses sentiments, en plein Conseil, et proposa diverses réformes, sans succès d'ailleurs. L'âge et les infirmités le retenant chez lui, on le voit se préoccuper encore de la chose publique et rédiger, à l'adresse du Deux-Cents, des lettres pleines de sages avis. L'une de ses dernières missives est datée du 20 septembre 1759. Elle commence ainsi :

« Nobles et très honorés seigneurs,

» Me voyant près de ma fin, j'ai cru devoir vous donner des nouvelles marques de mon zèle, en vous faisant mes très humbles représentations, d'un côté sur les grandes pertes et dommages que ce public a soufferts depuis environ trente ans, soit par tant de procès, les uns très mal soutenus et les autres mal intentés, soit par la somme très considérable qu'on a placée et hazardée à Leipzig sur les revenus de la Saxe, et de l'autre sur la cause de tous ses malheurs.

» Nous ne pouvons l'attribuer qu'à notre mondanité, qui fait que le Dieu de ce siècle a aveuglé les yeux de notre entendement.

» Nous avons au milieu de nous des membres très respectables par leurs rangs et par leur mérite; mais ce n'est pas le tout... »

Porta se plaint du peu d'exactitude de ses collègues des Deux-Cents, ainsi que du verbiage exagéré de certains d'entre eux. Ecoutez-le :

« Mais je parlerai seulement des désordres auxquels on peut remédier :

1. Lorsqu'on sonne la cloche à 7 heures pour l'assemblée du 200, ordinairement on n'y est assemblé qu'à neuf heures, et on ne commence à travailler qu'à 9 1/2 heures.

2. Il règne un grand désordre dans nos assemblées. On y cause pendant qu'on y opine, et on s'y promène; en sorte qu'on n'y peut pas entendre les membres du Conseil qui n'ont pas la voix forte.

3. Plusieurs membres du Conseil, après que ceux qui sont les premiers ont parlé, au lieu d'indiquer l'avis qu'ils adoptent, ils le répètent et battent souvent la campagne, ensorte qu'il semble qu'ils sont entrés dans une école pour y apprendre, ou pour s'y exercer à parler, ce qui est fort fatigant pour l'assemblée et fait perdre beaucoup de temps...

Il y a longtemps qu'on a proposé de se conformer à ce qui se pratique à Berne pour la façon d'opiner...

... Quelqu'un avait dit à Berne que nous voulions être les singes de LL. EE., et lorsque je disois qu'il faudroit se conformer à ce qui se pratique à Berne, on me répondoit : « Nous ne sommes pas à Berne! »

De telles réponses m'ont véritablement affligé. Plût à Dieu qu'il nous fît la grâce de prendre pour modèle ce qui se passe à Berne! »

Voyez-vous ces Lausannois de 1759! Il paraît qu'alors déjà, malgré la poigne de fer de Leurs Excellences, ou plutôt surtout à cause de cette terrible poigne, on ne goûtait pas outre mesure, sur les bords du Flon, ce qui venait de la cité aux ours.

Porta compte bien que le Deux-Cents fera son profit de ce qu'il lui écrit, et il termine ainsi son message, qui est très long :

« Aprés qu'on aura délibéré sur le présent mémoire, si Vos Seigneurs l'approuvent, je pourrai, s'il plaît à Dieu, avoir l'honneur d'en fournir un nouveau là-dessus...

» En attendant, très honorés seigneurs, je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce de nous délivrer de l'esclavage de notre mondanité, et de nous ranimer d'un vrai zèle pour réparer les brèches très considérables qui ont été faites à nos finances... Amen. »

Il ne semble pas que les collègues du conseiller Porta aient été fortement ébranlés par son mémoire, et encore moins qu'ils aient demandé à son auteur de leur en envoyer encore un. Les défauts qu'il leur signalait ont-ils disparu tout à fait? A MM. les membres du Conseil communal actuel d'en juger.

V. F.

Entre fantassin et dragon. — Ma foi! ça doit être rudement gênant un grand sabre comme ça, qui faut toujours traîner après soi.

— Je crois que ça gêne surtout ceusse qui n'en ont point.

Au service. — Le sergent à un soldat :

— Voyons, vous, pourquoi attelle-t-on trois paires de chevaux à une pièce d'artillerie?

— Pou qu'y z'aient meilleur temps, sergent.

Pile ou face.

Nous n'avons jusqu'ici reçu qu'une réponse à la question que nous avons posée samedi dernier sous le titre « Pile ou face? » La voici :

* * *

« Que ces dames veuillent bien trancher elles-mêmes une question aussi délicate!

» En attendant leur verdict, je passe toujours du côté pile :

» 1° Parce que l'espace étant trop restreint, il n'est pas nécessaire, arrivé à destination, d'opérer un demi-tour pendant lequel je ne puis éviter de présenter mon râble à mon voisin ou ma voisine.

» 2° Parce que je suis beaucoup mieux vu de dos.

» Je concilie ainsi le côté pratique et la coquetterie. » E. F. »

Comment on peut avoir un frère mort depuis 150 ans.

Bien que cela semble au premier abord absolument invraisemblable, on peut parfaitement avoir eu un frère mort depuis cent cinquante ans. Le cas s'est présenté, il y a peu de temps, devant un tribunal américain et les juges crurent d'abord qu'on se moquait d'eux quand un témoin vint affirmer que son frère était mort depuis cent cinquante ans.

Le père du témoin s'était marié à dix-neuf ans et avait eu aussitôt un fils, qui mourut l'année même; puis il avait perdu sa femme et s'était remarié à l'âge de soixante-quinze ans; de ce mariage, il eut un second fils, qui était précisément le témoin en question; et comme celui-ci avait quatre-vingt-quatorze ans au moment où il témoignait, son frère, mort quand son père avait dix-neuf ans, était bien mort depuis cent cinquante ans, puisqu'il aurait eu cinquante-six ans de plus que le témoin, s'il avait vécu encore au moment du témoignage.

LE DIABLE DE RIPAILLE

A deux kilomètres à peine de Thonon s'élèvent les bâtiments du domaine de Ripaille. C'était, jadis, un château de plaisance des comtes de Savoie, qui n'avaient pas, alors, de résidence fixe et habitaient le Chablais à certaines époques, entre le quatorzième et le quinzième siècles. La politique de ces princes les poussant à s'agrandir dans le riche bassin du lac Léman, nécessitait leur séjour dans cette contrée voisine de Genève, qu'ils convoitaient ardemment. Ripaille était un rendez-vous de chasse et de plaisir lorsque, en 1434, Amédée VIII, fils et successeur du Comte Rouge, en fit un monastère d'augustins et s'y installa comme abbé avec cinq gentilshommes de sa cour, tous âgés et veufs comme lui. Ce fut une surprise générale dans les cours d'Europe, mais la stupéfaction grandit encore lorsque, cinq ans après la fondation du monastère, Amédée VIII